



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE du Lundi 21 novembre 2016

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Lundi 21 novembre 2016, à 18 heures, dans les locaux de Bourges Plus, Salle de Conférences, 6 rue Maurice Roy à Bourges, sur convocation préalable de Monsieur Pascal BLANC, Président, adressée le 14 novembre 2016. La séance est présidée par M. Pascal BLANC.

### Etaient présents :

M. Pascal BLANC	Président,
M. Aymar de GERMAY	1 <sup>er</sup> Vice-Président,
M. Daniel BEZARD	2 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Maxime CAMUZAT	3 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Gérard SANTOSUOSSO	4 <sup>e</sup> Vice-Président,
Mme Bernadette GOIN	7 <sup>e</sup> Vice-Présidente,
Mme Corinne SUPLIE	8 <sup>e</sup> Vice-Présidente,
M. Daniel GRAVELET	9 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Rodolphe BESTAZZONI	10 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Robert HUCHINS	11 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Denis POYET	12 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Bernard BILLOT	13 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Alain MAZE	14 <sup>e</sup> Vice-Président,
Mme Catherine VIAU	15 <sup>e</sup> Vice-Présidente,
Mme Véronique FENOLL	1 <sup>er</sup> Membre du Bureau,
M. Philippe MERCIER	2 <sup>ème</sup> Membre du Bureau.

### Etait excusé :

M. Yvon BEUCHON	5e Vice-Président.
-----------------	--------------------

### Etait absent :

M. Patrick BARNIER	6e Vice-Président.
--------------------	--------------------

### Etaient présents à titre consultatif :

M. Philippe MOUSNY	Maire-Adjoint, délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à la Ville de Bourges,
M. Martial REBEYROL	Maire-Adjoint, délégué à l'Urbanisme à la Ville de Bourges.

### Administration :

M. David VIGOUROUX	Directeur Général des Services,
M. Stéphane VERDIER	Directeur Général Adjoint - Ressources Humaines et Financières,
M. Gilles METTI	Directeur des Finances,
M. Pierre GUILLAMO	Chargé de Mission auprès du Directeur Général des Services,
Mme Véronique MATHIAS	Directrice Générale Adjointe – Aménagement et Territoire,
M. Didier GARCIA	Directeur Général Adjoint auprès des services à la population,
Mme Evelyne WATTECAMPS	Chef du Service des Assemblées,
M. Vincent COTIER	Directeur de Cabinet,
Mme Claire GROSELLIER-ROSAT	Directrice des Affaires Juridiques,
Mme Marie-Catherine LAIGNEL	Directrice de l'Aménagement.
Mme Corinne BOUZILLÉ	

Monsieur de GERMAY est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures.

## 1. Détermination du lieu de réunion du Bureau Communautaire du 5 décembre 2016

### **Rapporteur : Monsieur BLANC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 12 du Conseil Communautaire du 22 avril 2016 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 10 octobre 2016 fixant le lieu de réunion du Bureau Communautaire.

Considérant que, par délibération susvisée, le Bureau Communautaire est habilité à choisir le lieu de réunion des Bureaux Communautaires, non seulement au siège de Bourges Plus, mais également dans les communes membres de la Communauté d'Agglomération de Bourges.

Il est proposé que la réunion du Bureau Communautaire du 5 décembre 2016 se déroule sur la commune de Bourges, salle de conférences, 6 rue Maurice Roy.

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.**

### *Arrivée de Madame FENOLL*

## 2. Plateforme Locale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PLREH) - Candidature - Dispositif et Budget

### **Rapporteur : Madame GOIN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la délibération n° 12 du Conseil Communautaire du 22 avril 2016 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° 22 du Conseil Communautaire du 5 octobre 2015 ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 10 octobre 2016 fixant le lieu de réunion du Bureau Communautaire.

### **Considérant que le contexte est le suivant :**

Le 5 octobre 2015, le Conseil Communautaire de Bourges Plus approuvait la présentation de sa candidature auprès de l'ADEME pour la mise en place d'une Plateforme Locale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PLREH) sur son territoire, à titre expérimental.

Ce dispositif, qui doit permettre d'associer différents acteurs intervenant en faveur du bâtiment, de l'habitat et de l'énergie sur le territoire, a pour but d'améliorer et de dynamiser la rénovation énergétique de l'habitat privé ancien, pour réduire la charge énergétique des ménages et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Déclinées du plan bâtiment durable et de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte (LTECV – article 22), les PLREH sont encouragées par l'ADEME et la Région Centre Val de Loire. **L'objectif est de créer un réseau régional** qui évoluera vers un « service public de la performance énergétique ».

Portées par les collectivités, les PLREH ont vocation à devenir centrales pour soutenir la rénovation énergétique du parc privé. Elles apportent des conseils gratuits aux particuliers et favorisent la mobilisation des entreprises, par l'animation d'un réseau de professionnels et d'acteurs locaux, et le suivi des chantiers.

## Le dispositif proposé :

La Région Centre Val de Loire décline un cadre, proposé par l'Institut Négawatt, nommé DORéMI (Dispositif Opérationnel de Rénovation Énergétique en Maisons Individuelles). C'est le seul cadre opérationnel transposable. Il s'appuie sur des acteurs clés : Animateur et Formateur/Accompagnateur chantier.

L'Animateur est Bourges Plus ; la collectivité porteuse du projet. Le pilotage par la Technopole de Bourges est soutenu par le Plan Climat et par la mission Habitat privé, du fait de la diversité des compétences requises pour le fonctionnement de la démarche.

Sur la base d'une communication développée par Bourges Plus, l'ALEC 18 deviendra le point d'entrée, de conseil et de suivi des contacts de la plateforme de rénovation énergétique de l'Habitat. Elle les aidera à monter leur plan de financement, avec les aides mobilisables.

La mission Habitat privé sera en lien avec l' ALEC 18 pour le repérage, l'identification et l'accompagnement des propriétaires de maisons prêts à réaliser des travaux de rénovation globale permettant d'atteindre un très haut niveau de performance énergétique, à moindre coût.

Les organisations professionnelles partenaires seront sollicitées pour mobiliser des entreprises du bâtiment qui visent une clientèle de particuliers. Ces entreprises s'associeront par compétences et affinités pour constituer des groupements ayant pour objectif d'améliorer la performance énergétique des rénovations.

La mission Technopolitaine filière énergie et bâti accompagnera la création des groupements d'entreprises en lien avec un formateur/accompagnateur, missionné par l'institut Négawatt, dans le cadre du dispositif DORéMI, pour réaliser des formations modulaires auprès de groupement identifiés. Les derniers modules permettront de préparer le chantier, sans substitution à une Maîtrise d'œuvre.

La PLREH facilitera la mise en relation entre les entreprises et une clientèle prête à réaliser des travaux plus conséquents visant, a minima, un niveau BBC Rénovation (Bâtiment Basse Consommation).

## Les objectifs de la PLREH de Bourges Plus :

Les objectifs proposés par l'ADEME et la Région Centre Val de Loire sont ambitieux, mais permettent la mobilisation d'une enveloppe conséquente pour aider la mise en œuvre du dispositif.

Les objectifs sont de 440 rénovations énergétiques en 3 ans (liés à l'Habitat privé), dont 60 rénovations énergétiques globales et performantes, sur la base d'une cinquantaine de visites et de la création de 10 groupements. La cible prioritaire pour les rénovations globales est la maison individuelle d'avant 1975.

## Le budget prévisionnel :

Le budget prévisionnel est prévu pour 3 ans, ce qui correspond à la durée des aides apportées par l'ADEME et la Région Centre Val de Loire, pour le dispositif :

### Budget prévisionnel pour 3 ans

	Dépenses		Recettes
Actions PLREH	200 445 €	ADEME	80 000 €
TVA 20%	40 089 €	Région Centre Val de Loire	80 000 €
		Bourges Plus	80 534 €
Total PLREH TTC	<b>240 534 €</b>		<b>240 534 €</b>

A l'issue de l'opération une aide prévisionnelle complémentaire de 22 000 € pourrait être déployée en cas d'atteinte des objectifs fixés de 440 rénovations en 3 ans. Toutefois, ce montant n'a pas été intégré dans le plan de financement pour être cohérent avec l'objectif.

**Budget prévisionnel : année 1**

	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>
Actions PLREH	58 016 €	ADEME	15 300 €
TVA 20%	11 603 €	Région Centre Val de Loire	30 000 €
		Bourges Plus	<b>24 319 €</b>
<b>Total PLREH TTC</b>	<b>69 619 €</b>		<b>69 619 €</b>

Pour l'année 1, l'effort financier de Bourges Plus est estimé à 24 319 €, toutes subventions déduites. Toutefois, il sera demandé d'octroyer 50 000 € sur le BP2017 (année 1) hors dépenses de ressources humaines (estimées à 19 619 €), au titre des dépenses directes de la Technopole pour l'opération.

Avec ces crédits, Bourges Plus pourra recourir à des prestations de services ponctuels (donc rétribuées) pour la création des groupements d'entreprises, par la mobilisation d'accompagnateur chantier. Des actions de communication et de sensibilisation seront également nécessaires.

Par ailleurs, une part des crédits de Bourges Plus sont déjà mobilisés au travers d'actions transversales (ressources humaines, formations,...) et ne nécessitent pas de déblocage budgétaire complémentaire.

Bourges Plus profitera aussi, du soutien de l'ADEME et de la Région Centre Val de Loire dans le cadre d'un Groupe de Travail Régional.

Ce projet structurant pour les entreprises du territoire apportera plus de visibilité aux actions délivrées par Bourges Plus et ses partenaires. Ainsi, des conventions seront proposées pour la mise en œuvre des diverses actions de partenariat avec des organismes professionnels ou de formation et des structures associatives (de type GRETA, FFB et Négawatt), encore à définir précisément, en lien avec ces questions.

Considérant que les crédits seront inscrits au budget Tech 6226 pour les dépenses et Tech 7474, 7478 au titre des recettes,

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- approuver le plan de financement de Bourges Plus concernant la mise en œuvre expérimentale de la Plateforme Locale de Rénovation Energétique de l'Habitat ;
- solliciter les subventions auprès de la Région Centre Val de Loire et de l'ADEME au titre de ce projet ;
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents et conventions se rapportant à la Plateforme Locale de Rénovation Energétique de l'Habitat.

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.**

***Arrivée de Monsieur BESTAZZONI*****3. Lancement de l'appel d'offre du PLUI****Rapporteur : Monsieur POYET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 12 du Conseil Communautaire du 22 avril 2016 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 10 octobre 2016 fixant le lieu de réunion du Bureau Communautaire.

Considérant que la communauté d'agglomération souhaite confier à un bureau d'études spécialisé en urbanisme et en environnement, l'étude d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Considérant que le titulaire devra réaliser les différentes études qui permettront de constituer le contenu du dossier réglementaire de P.L.U.I. de manière à ce qu'il puisse être approuvé avant le 31 décembre 2019.

Il y a donc lieu de lancer un appel d'offre pour sélectionner un bureau d'études qui aura en charge cette mission.

Le montant global du marché estimé à 350 000 € H.T. à réaliser sur trois ans. La création d'une AP spécifique à cette opération sera proposée au prochain Conseil Communautaire.

La dépense sera imputée au chapitre- opération 31, article 202 (document d'urbanisme) du budget général.

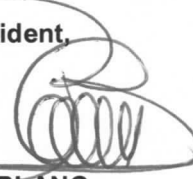

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la passation de ce marché ;
- d'autoriser monsieur le président à lancer la consultation selon la procédure d'appel d'offre restreint ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à en suivre l'exécution.

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18 heures 10.

Fait à Bourges, le 22 novembre 2016.

  
Le Président,  
  
★ Pascal BLANC

*Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.*